

APILOIRE

AGO du 14 février 2025

Les adhérents de la Cooperative Apicole de la Loire ont été convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 14 février 2025 à 16H au siège de la Coopérative afin de délibérer de l'ordre du jour.

Cette convocation est parue sous forme d'annonce légale sur le journal « LE PROGRES » en date du 27 janvier 2025.

Selon la feuille de présence, seulement 10 sociétaires se sont présentés pour assister à cette Assemblée Générale.

Le quorum n'étant pas atteint cette Assemblée n'a pas pu délibérer valablement.

Le Président, Daniel FOURNIER, a donc invité les adhérents à participer à une deuxième Assemblée Générale Ordinaire le samedi 15 mars 2025 à 8H30 au Lycée Agricole de Précieux.

Chaque adhérent recevra dès ce jour une convocation individuelle, soit par courrier postal soit par mail, à participer à cette Assemblée qui pourra délibérer sans obligation de quorum.

PJ : Justificatif de l'annonce légale et attestation de l'annonce légale.

La secrétaire
Madeleine GREGOIRE

Madeleine Gregoire

Le Président
Daniel FOURNIER

Daniel Fournier